



## UN APPRENTI TROP DECEVANT !

Par **vivi81**, le **04/05/2013** à **18:56**

Bonjour,

Nous avons créé une entreprise de Plomberie chauffage en 2011.

Je viens vous expliquer un peu notre cas, qui nous semble, sans issu.

EN juin 2012 nous prenons un jeune en stage, qui est en recherche d'un apprentissage.

Ce jeune qui est fortement suivi (sans sursurcoût) par ses deux parents, à bien l'air motivé.... Nous convenons d'un rdv avec ses parents (puisque'il n'a que 17 ans à cette époque) afin de savoir si vraiment l'engagement est sérieux de la part de ce jeune homme.

Lors de notre rdv, nous expliquons nos attentes .

Un apprenti c'est lui enseigner notre manière de travailler, de la respecter, d'être respectueux devant la clientèle etc....et nous indiquons également qu'au terme de ces 2 ans, nous le prendrons en CDI si il obtient son diplôme. Tout le monde est OK. Tout est beau tout est rose..... On signe le contrat et l'engagement est pris par les deux partis!

Seulement ce jeune n'est pas tout le temps motivé...sa motivation est en dent de scie..une fois sa va, une fois non... jusqu'à présent mon mari et le jeune se taquinent gentiment, et tout se passe apparemment bien ... seulement ce jeune n'étant pas assés sur la communication ne nous dit jamais rien, on ne sait pas s'il se sent bien ici...si le métier lui convient.... bref! les semaines passent et cet apprenti au bout de presque un an n'est pas capable d'effectuer une tâche qu'un simple stagiaire sait faire... mon mari étant un peu déçu, lui en fait la remarque un peu plus durement, (puisque ce n'est pas la 1ere fois) ...RIEN !! Après maintes remarques, fatigué de son attitude (il y arrive JAMAIS) et surtout pour souligner son manque d'intérêt au métier (mm les notes en CFA sont en dessous de la moyenne) nous lui envoyons un avertissement lui indiquant les motifs de ce courrier! pas de retour.... Hier il va sur un chantier, le massacre et part sans rien dire, mon mari excédé, l'appelle sur son portable et lui demande de revenir ce matin reboucher les trous qu'il avait fait sur le chantier...ce matin il vient et cet après midi visite du paternel qui s'emballent trop vite ..enervé il repart sans explication! un père qui n'a jamais vu son fils au boulot et qui pense que c'est un bosseur! ma question est: Peut-on prévoir une rupture de ce contrat?? une attitude pareille est inadmissible, et en sachant que le jeune n'était mm pas avec papa!! aidez moi, merci.

Par **P.M.**, le **04/05/2013** à **19:10**

Bonjour,

Vous ne pouvez rompre le contrat d'apprentissage que par accord des co-signataires sinon, vous ne pouvez même pas le rompre pour faute grave car il faut une décision du Conseil de Prud'Hommes...